AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin N° 21 de JUIN 1962

INFORMATIONS GENERALES

Chutes de grêle - Nous rappelons qu'après une chute de grêle il est indispensable d'appliquer un fongicide dès que l'état du terrain permet le passage des appareils. Par la suite, on pourra supprimer les rameaux trop fortement endommagés pour donner des récoltes normales.

V I G N E

AVERTISSEMENTS

MILDIOU

1°- au sud-est d'une ligne Montpezat-Saillans-Voreppe-Chambéry-Ugine les fortes pluies du 1er juin ont été accompagnées de températures suffisamment élevées pour provoquer des contaminations, dont les taches apparaitraient autour du 9 juin. En conséquence, si aucun traitement n'a été appliqué depuis le 1er juin, traiter dès réception de ce bulletin.
2°- au nord-ouest de cette même ligne la température pendant les pluies du 1er a été trop basse pour provoquer des contaminations. Elles ont en partie entrainé les produits du traitement précédent, mais comme la maladie n'a jusque là manifesté qu'une activité presque nulle, le prochain traitement ne devra être appliqué dès réception que sur les vignes non traitées depuis le 1er juin et dans les seules situations les plus sujettes aux attaques.

Dans les autres cas, attendre la fin de la floraison

BLACK-ROT (Savoie - Grésivaudan - Bugey - Cévennes)

Les premières taches étant apparues le 23 mai sur feuilles à la suite des contaminations du 4 et du 9 mai, il y a lieu de resserrer les prochains traitements qui devront encadrer aussi étroitement que possible la floraison.

VERS DE LA GRAPPE - Les vols étant pratiquement nuls dans la plus grande partie de la circonscription, une nouvelle application ne sera nécessaire qu'au sud-est de la ligne indiquée au 1°- de la rubrique "Mildiou", où elle sera effectuée à l'occasion du traitement fongicide.

INFORMATIONS

CIGARIER - Ce charançon peut être détruit dès son apparition par une pulvérisation à base de D.D.T., Lindane, Chlordane, Parathion ou autres produits de la même famille, Aldrine, etc...

OIDIUM - Malgré les conditions climatiques défavorables, surveiller cette maladie sur les cépages sensibles et intervenir dès la première réapparition.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - Renouveler en toutes régions les traitements appliqués avant le 1er Juin.

CARPOCAPSE - L'activité du ravageur est fortement entravée par l'irrégularité des températures. Néanmoins la prochaine application devra être effectuée dans les délais suivants:
1°- Régions 131, 132, 133, 134, 142, 147, 152: renouveler seulement entre le 9 et le 12 juin les traitements appliqués avant le 1er juin.
2°- Régions 9, 12 - 24, 26 - 52 - 81 - 103, 119 - 122,124,125,129,130 - 141,143,145,151: renouveler seulement entre le 16 et le 19 juin le traitement conseillé du 1er au 4 par le bulletin précédent. Si ce traitement (1er au 4) n'a pas encore été appliqué à réception de ce bulletin, il pourra sans risque être reculé jusqu'au 9 juin, l'application suivante pouvant être elle-même retardée de 3 ou 4 jours par rapport aux dates indiquées ci-dessus.
3°- AIN: régions 40, 41, 46 - DROME & ARDECHE: néant - ISERE: 101,102,107,108 et 110
LOIRE: 3,5,13,14 - RHONE: 21,22,29,31,36,37 au sud de Villefranche.
SAVOIE:85 - HTE SAVOIE: néant
Appliquer le 1er traitement entre le 14 et le 17 juin
4°- Autres régions: attendre un avis ultérieur.

P.S.- Sur Noyer-Ce traitement ne s'appliquera qu'aux arbres dont la végétation est normale et dont les fruits, maintenant formés, peuvent être attaqués par le carpocapse.

TORDEUSE ORIENTALE - En pépinières principalement, renouveler les traitements appliqués avant le 1er juin.

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHERS - Il a été noté un taux de mortalité très élevé de cette cochenille, parfois supérieur à 95 pour 100. Cette mortalité est dûe, pour une part au parasite Prospaltella berlesei qui a dû trouver à l'automne 1961, des conditions particulièrement propices pour sa multiplication et, pour une autre part, à une mortalité naturelle consécutive à un ensemble de conditions climatiques défavorables pour cette cochenille.

L'évolution des insectes survivants est en retard par rapport aux années précédentes: les jeunes larves mobiles seront actives début juin. Il est conseillé de surveiller attentivement les pêchers contaminés les années précédentes par la Cochenille du mûrier dans le but d'observer les jeunes colonies facilement repérables.

Un traitement limité aux seuls arbres où la présence de colonies de cochenilles serait notée pourra être appliqué avec une préparation d'oléoparathion, de parathion ou de diéthion.

CULTURES DIVERSES

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Renouveler dès réception les traitements appliqués avant le 1er juin seulement au sud-est de la ligne Montpezat-Saillans-Voreppe-Chambéry-Ugine.

INFORMATIONS

PARASITES DE LA BETTERAVE - Un nouveau traitement insecticide ne s'impose qu'en cas de pullulations importantes d'altises, cassides ou pucerons, l'évolution de la teigne étant entravée par le froid.

PARASITES DES PETITS FRUITS - Sur framboisiers et cassissiers, renouveler dès réception les traitements fongicides ou insecticides appliqués avant le 1er juin. Adjoindre un insecticide (parathion ou autres produits de la même famille) destiné à lutter contre les diverses chenilles ou pucerons qui commencent à envahir les plantations.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX